



# D'r Innenheimer

Revue Municipale d'Informations

Juillet 2019 N°28

## Chers habitants

### **L'été est bel et bien là.**

La fête du périscolaire d'Innenheim sur le thème des « bals populaires sapés comme jamais » et la kermesse des écoles ont clôturé en beauté l'année scolaire 2018/2019.

Notre association de pêche et de pisciculture (APPI) a fêté ses 85 ans au bord de l'étang le 7 juillet en débutant par une belle messe en plein air.

Cette réussite et cette longévité sont l'œuvre de générations de personnes bénévoles motivées et engagées qui ont avec passion aménagé l'étang, bâti le chalet, créé un 3<sup>ème</sup> étang, entretenu les espaces arborés sans compter les heures pour offrir ce cadre idyllique aux villageois.

Que de souvenirs de parties de pêche en famille, entre amis en toute convivialité.

Je souhaite que l'association qui propose des festivités et des animations pour tous puisse avoir le soutien du plus grand nombre pour que notre « Fechweyer » reste ce lieu de nature paisible pour les générations futures.

Après s'être attelés à la remise en peinture de la salle polyvalente, nos deux agents communaux Claude et Loïc sont à présent en charge du ravalement des façades du bâtiment existant de la Mairie.

Ces travaux en propre régie permettent une économie substantielle pour la commune tout en étant réalisés avec beaucoup de cœur et de minutie. Merci à eux !

Je tiens également à renouveler mes remerciements à notre ancien prêtre l'Abbé Joseph OSTER, qui a officié en l'église Saint-Martin d'Innenheim de 1976 à 1989 ; et dont nous avons appris avec tristesse le décès le 11 juin 2019 (dans sa 85<sup>ème</sup> année).

Je garde en mémoire son engagement au service de la communauté villageoise, en toute humilité et simplicité. Avec beaucoup de dévouement il a œuvré, notamment, pour la restauration de l'orgue et l'embellissement de notre église.

Au plan national, le rêve s'est hélas arrêté pour les Bleues en quart de finale de la coupe du monde de football.

Les joueuses de l'Equipe de France peuvent être fières de leur parcours, elles n'ont pas démerité de par leur belle technique de jeu. Au delà, elles ont su créer un engouement et mettre en avant le football féminin en pleine expansion, comme dans notre commune avec le club féminin de l'USI.

De belles prouesses aussi pour de jeunes sportifs de notre village.

Louise KRAEMER et Elisa VAUDELET, évoluant au club de handball de Dambach La Ville, ont disputé ces 3 dernières saisons le championnat de France des moins de 18 ans féminin. Cette saison a été consacrée par une 1<sup>ère</sup> place de leur groupe en championnat d'honneur -18 F1 et un quart de finale sur l'ensemble des groupes nationaux. En parallèle du championnat de France elles remportent la coupe du Bas-Rhin des moins de 18 ans féminines.

Thomas ESCHBACH, évoluant dans un club de football extérieur en catégorie U15, a remporté avec son équipe le titre de champion d'Alsace.

Félicitations à tous ces jeunes qui à force de travail, d'efforts, de persévérance excellent dans leur discipline.

Avant de vous souhaiter un bel été, un mot pour que chacun d'entre nous veille sur les aînés, les personnes fragiles et prenne des nouvelles de l'entourage proche ou du voisinage afin d'éviter un drame face au phénomène de canicule.

Très belles vacances et surtout venez nombreux aux **festivités du soir du 13 juillet** au complexe sportif d'Innenheim pour soutenir nos associations locales qui œuvrent ensemble à l'organisation de cette fête pour les villageois.

Cordiales salutations,  
Le Maire, Alphonse KOENIG

## Compte de gestion d'Innenheim pour l'année 2018 :

En date du 8 avril 2019, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune, présenté par notre Maire, Alphonse KOENIG, et arrêté aux sommes suivantes :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Recettes</b>	€ 1 365 382,27	€ 581 814,96
<b>Dépenses</b>	€ 664 811,61	€ 1 003 583,39
<b>Excédent</b>	€ 700 570,66	
<b>Déficit</b>		€ 421 768,43
<b>Excédent global :</b>	<b>€ 278 802,23</b>	

Cet excédent est reporté au budget primitif 2019 de la commune.

## Pas de changement du taux des taxes des contributions directes :

En 2019, on constate la poursuite, d'une part, de la baisse des dotations de l'Etat, avec une diminution de 56 291,00, € depuis 2013, et, d'autre part, la poursuite de l'augmentation du prélèvement du fond national de péréquation « FPIC » s'élevant à 46 449,00 € en 2019, toutefois amortie par la prise en charge à hauteur de 12 376, 00 € par la Communauté de Commune du Pays de Sainte Odile.

Par ailleurs, on constate le maintien du prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources « FNGIR » s'élevant, pour Innenheim à 118 064,00 €, venant en déduction du transfert vers la Commune de sa part de la taxe d'habitation. Ce prélèvement, instauré en 2012, devait être limité dans le temps.

Enfin, l'adoption par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique « FPU », avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, se traduit par l'attribution d'une compensation annuelle fixe de 57 957 €, versée au budget communal en lieu et place de la Contribution Foncière des Entreprises « CFE » perçue auparavant directement par la commune.

Toutefois, la commune va bénéficier en 2019, de la part de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, d'un fond de concours à hauteur de 30 000,00 € à percevoir sur un prochain investissement.

En dépit de la rudesse de l'impact financier de ces décisions gouvernementales sur le budget communal, le Conseil Municipal a maintenu les taux applicables aux 3 taxes des contributions directes, arrêtés comme suit pour 2019 :

- Taxe d'habitation 18,71 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties 10,50 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 69,43 %

## Rénovation de la Mairie.

Tandis que les travaux d'extension de la Mairie se poursuivent, l'ancien bâtiment va, lui aussi, faire peau neuve.

Claude et Loïc, les ouvriers communaux, procèdent actuellement à son rafraîchissement et réalisent la réfection de la peinture du crépi extérieur. Par ailleurs, le sol de la salle du Conseil sera rénové.

Ainsi, un ensemble propre et harmonieux sera prêt à vous accueillir lors de vos démarches administratives en Mairie.

## Contribution communale au SDIS.

Depuis le 1 janvier 2007, la section de Sapeurs Pompiers d'Innenheim a été départementalisée, c'est-à-dire qu'elle est passée d'une compétence communale à une compétence départementale, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin « SDIS ». Le Maire est responsable de la sécurité dans sa commune et fait appel, s'il le désire, aux services du SDIS, qui doit mettre en œuvre les moyens de protection de la commune.

Pour s'assurer de cette protection, la commune est soumise obligatoirement à deux contributions :

- La contribution de **transfert au fonctionnement**, qui correspond à la charge immobilière et des personnels ; elle est fixée pour Innenheim à 13 276,56 € pour 2019. Elle est variable d'une commune à l'autre et dépend principalement des moyens matériels et immobiliers du centre de sapeurs pompiers **au moment de son transfert** au département.
- La contribution du **contingent incendie**, qui correspond à la charge d'investissement ; elle est fixée à 7,767 € / habitant et / an pour 2019. Cette dernière est la même pour toutes les communes du Bas-Rhin, si ce n'est qu'elle dépend tout de même de l'existence ou non d'un centre de première intervention **au moment de la départementalisation**.

Au total, la facture pour la commune s'est élevée à 22 418,32 € en 2019.

## **Affaire judiciaire.**

Après les dégradations commises au terrain de football et à ses abords dans la nuit du 28 au 29 novembre 2014, la gendarmerie avait procédé à une enquête pour retrouver les coupables et la Commune s'était constituée partie-civile au titre des dégradations commises.

Le jugement correctionnel rendu par le Tribunal de Grande Instance de Saverne a condamné les auteurs de ces actes de vandalisme à payer à la Commune la somme de 9793,24 € au titre des dommages et intérêts.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la mise en place d'un échancier pour le règlement de cette somme.

Il est important de rappeler que les actes de vandalisme (détérioration de bâtiment ou de matériel public, tags, graffitis ou autres inscriptions sur les murs, bris de fenêtres...) sont sanctionnés par la loi et la Commune peut ester en justice pour faire valoir ses droits.

## **Délégation de service public pour la distribution de gaz en réseau.**

Afin de permettre aux habitants d'Innenheim un choix supplémentaire pour leur type de consommation énergétique, le conseil municipal a opté pour la mise en place d'une délégation de service public (DSP) pour la distribution de gaz en réseau sur la commune.

Après lancement de la procédure de DSP, la commission d'appel d'offres a retenu la candidature de Gaz de Barr pour la gestion de ce service public. Cette candidature a été validée par le conseil municipal.

Une première réunion d'information s'est tenue avec les propriétaires des futures constructions du lotissement Les Jardins 5 afin d'anticiper, avant réalisation de la chaussée, la mise en place des adductions.

A l'avenir et selon l'avancement du déploiement du réseau GAZ qui reste à arrêter, l'ensemble des habitants pourra entamer les démarches pour ce mode d'énergie.

## **Subvention de la Communauté de Communes du pays de Sainte Odile (CCPO).**

Sur le même principe que le dispositif d'aide à l'acquisition d'un composteur (subvention de 20 €), la CCPO a voté pour le versement d'une subvention de 25 € pour les habitants du territoire de la CCPO (Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai, Obernai et Bernardswiller) qui s'équiperont à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 d'un récupérateur d'eau de pluie (pour une cuve inférieure à 1000 litres) doté d'un collecteur à placer sur une gouttière, muni d'un trop plein et qui servira uniquement pour l'arrosage.

Les conditions complètes ainsi que le formulaire type (auquel devra être joint la facture nominative et détaillée) sont disponibles sur le site internet <http://www.cc-paysdesainteodile.fr>

## **Animations d'été du centre socio culturel Arthur Rimbaud :**

*renseignements et tarifs sur le site internet* <http://obernai.centres-sociaux.fr/>

- accueil de loisirs pour les enfants de 4 à 12 ans du 8 juillet au 30 août 2019 au parc de la Léonardsau. Chaque semaine un thème différent est proposé avec une sortie à la journée le mercredi,
- semaines « multi-activités » pour les collégiens (escapades sportives, nature, nuit au camping,...), avec une navette le matin depuis le village,
- de façon ponctuelle des sorties familiales (parc de Wesserling, Haut Koenigsbourg, parc du petit Prince,...), des ateliers culinaires, pique-nique,...pour adultes et familles mais aussi 2 séances de cinéma plein air – entrée libre - le vendredi 5 juillet à Meistratzheim « *Astérix le domaine des dieux* », le 23 août à Bernardswiller « *Coco* » Disney. Fête de fin d'été le 30 août de 16h à 21h.

## **Les bactéries ne mangent pas de plastique.**

Lors du curage de bouches d'égout dans le village, des sacs plastiques ont été trouvés contenant des excréments canins !

C'est bien d'emballer et de ramasser les « souvenirs » laissés par nos quadrupèdes préférés.

C'est beaucoup moins bien de mettre contenu **et contenant** dans les égouts, car les bactéries qui sont les petites mains efficaces de l'épuration dans nos stations de traitement des eaux usées, sont incapables de digérer le plastique ! De plus, les effluents doivent parcourir des kilomètres de canalisation et passer par des pompes de refoulement ; où des accumulations de plastiques peuvent provoquer bouchages ou pannes.

## **Document unique d'évaluation des risques.**

Comme chaque employeur, la municipalité doit établir et mettre régulièrement à jour un registre d'évaluation des risques professionnels encourus par ses salariés dans l'exercice de leurs fonctions et y indiquer les mesures prises pour minimiser les dangers. Au vu de la complexité de cette opération due à la multiplicité des compétences exercées dans une commune, le conseil municipal a décidé d'en confier l'actualisation à la société « Point Org Sécurité », basée à Toulouse, pour un montant de 978.88 € HT.

## **Piloter un drone.**

Cet engin volant sans passager dirigé à distance est tendance et plaisant. Toutefois **une réglementation est à respecter**. Pour certains modèles, il faut une autorisation de vol ou même un enregistrement et une formation. Les vols sont limités à 150 mètres de hauteur, interdits au-dessus des sites sensibles ou protégés (comme l'aéroport d'Entzheim, par exemple) et la nuit. Avant tout vol, il faut consulter le géoportail en ligne, une carte interactive qui renseigne sur les zones de restriction de vol. . Le survol de propriétés privées nécessite l'autorisation du propriétaire. Dans l'espace public, le survol de personnes ou de véhicules est interdit. En cas d'incident, la responsabilité du pilote est engagée.

Le drone doit toujours être visible à l'œil nu, rester dans le champ de vision du pilote ; celui-ci ne doit jamais se trouver à bord d'un véhicule en déplacement. Il est impératif de respecter le droit à l'image, de ne pas porter atteinte à la vie privée. Si les règles de sécurité et les interdictions de survol sont violées, des sanctions sont appliquées pouvant aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende et la confiscation du drone.

## **Fête Nationale.**

Grillades, tartes flambées et ambiance conviviale seront au programme de la Fête Champêtre du samedi 13 juillet 2019 à partir de 19h30 à la salle polyvalente.

Un défilé aux lampions à la tombée de la nuit précédera un magnifique feu d'artifice qui rendra cette nuit magique.

Les bénéfices de cette soirée aideront au financement des investissements en faveur de cette salle si utile à l'ensemble des associations de notre village.

Le lendemain, dimanche à 11 heures, sous le préau du périscolaire, la commune distribuera les traditionnels « 14 juillet Wecke » aux enfants d'Innenheim.

## **Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur « ATIP ».**

- M. JUCHS Christian : Création d'une terrasse, 14 rue des vergers
- M. CHIDAINÉ Christian : Création d'un abri de jardin et pose d'une palissade :  
Panneaux claustra, 8 rue des prés,
- M. SCHUEBER Olivier : Maison individuelle avec garage accolé, 11 rue du Rosenmeer,
- M. KRAFFT Laurent : Création d'une piscine et d'un pool-house, 27 rue de le Bruche
- Mme WAGNER Vanessa : Rénovation de charpente existante, création de 2 velux,  
isolation extérieure et crépi, 20 rue du général Leclerc,
- M. MEY Julien : Création d'une terrasse en bois surélevée avec poteaux béton,  
13, rue du Rosenmeer
- Mme HESS Martine : Agrandissement de la terrasse, 12 rue Sébastien Brant
- M. FEIT Nicolas : Construction d'un abri de jardin, 19 rue de le Bruche
- Mme BENTZ Marlène : Rénovation de la toiture et création d'une fenêtre de toit,  
103 rue du général de Gaulle,
- Mme DOUPEUX Myriam : Réalisation d'une clôture, 2 rue de la Scheer,

## **Manifestations du 10 juillet 2019 au 30 septembre 2019.**

13 juillet	: Bal de la Fête Nationale	Comité de gestion Salle Polyvalente
14 juillet	: Distribution des « Weckele »	Commune
18 août	: Concours de pétanque	Pétanque Club
23 Août	: Marché paysan nocturne	
7 septembre	: Super Loto	Union Sportive d'Innenheim
15 et 22 septembre	: Pêche à la grosse truite	APPI
12 octobre	: Soirée « Années 80 »	Union Sportive Innenheim
12 octobre	: Benne à vieux papiers	
20 octobre	: Marche d'Automne	ASCI
26 octobre	: Chasse aux bonbons	Amicale Sapeurs Pompiers